

Bonne Pratique 2009 relative au Pacte Mondial - Aéroports de Paris

Nom de l'entreprise :

Aéroports de Paris

Titre : Charte de sensibilisation à l'environnement des personnels intérimaires.

Principe du Pacte Mondial concerné :

N°8 « Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale »

Catégorie:

Projet en partenariat

Pays concerné:

France



Principe :

Offrir aux salariés intérimaires travaillant sur les sites aéroportuaires une sensibilisation à l'environnement.

La préservation de l'environnement sur les aéroports est un enjeu capital de développement durable. De nombreuses actions et projets sont menés sur le terrain par Aéroports de Paris et les Clubs des Partenaires Environnement afin de sensibiliser les salariés des entreprises implantées sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly.

La sensibilisation des personnels intérimaires, souvent soulevée lorsqu'une société souhaite s'engager dans une démarche environnementale, a été à l'origine de la création de la Charte de sensibilisation à l'environnement des personnels intérimaires.

Cibler et s'engager dans un partenariat durable

Dans le cadre du projet "d'Aéroports eco-efficients", le Club des Partenaires Environnement de Paris-Charles de Gaulle a constitué un groupe de travail sur la sensibilisation à l'environnement des personnels intérimaires. Cette réflexion a mené à la création de cette charte par six entreprises partenaires.

Cette charte décrit, au travers de six articles, les engagements auxquels souscrivent les signataires, qu'elles soient des entreprises de travail temporaire ou des entreprises "utilisatrices" de personnels intérimaires. Ces engagements concernent la sensibilisation du personnel intérimaire dès son recrutement, lors de sa mise à disposition et de la fin de sa mission.

Cette charte a pour but de sensibiliser à la politique environnementale 2 à 5% de salariés supplémentaires employés sur les aéroports. Cet objectif constitue une réponse originale à l'une des exigences de la norme ISO 14001-2004 - § 4.4.2.

Un Bilan encourageant

Après la signature par six entreprises et son lancement sur les aéroports parisiens, 17 sociétés sont aujourd'hui adhérentes. Qu'elles soient entreprises de travail temporaire ou entreprises "utilisatrices" de personnels intérimaires, elles se sont engagées dans la mise en place d'actions de sensibilisation et de déploiement de la Charte. Avec cet engagement, ces entreprises améliorent la maîtrise de leurs impacts environnementaux, réduisent les risques d'incidents liés à leur activité et affirment parallèlement leur engagement en faveur du développement durable, faisant de cette charte un véritable outil de dynamisation de leur politique environnementale.

Le portage de la charte par ses signataires lui confère toute sa légitimité.

Les signataires :

A l'origine, la signature a réuni:

- Pour les entreprises de travail temporaire : MANPOWER, RANDSTAD et ADECCO
- Pour les entreprises utilisatrices : DHL Global Forwarding, ACNA, Aéroports de Paris

En 2009, sont depuis signataires:

- Pour les entreprises de travail temporaire : ADECCO Médical, ADIA, ARCHIBAT, Charrette Service, Crit Intérim, Proveqtus
- Pour les entreprises utilisatrices : FlightSafety, Flight Training Center, Saga Air,

Suivi de la charte :

Un comité de suivi a été institué afin de répondre à l'article 6 de la Charte. Il a pour objectif la mise en œuvre et la diffusion de la Charte au plus grand nombre (entreprises intérimaires et entreprises utilisatrices). Il définit les plans d'actions et élabore les indicateurs où chaque partenaire est mis à contribution dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte. Il communique chaque fin d'année un rapport aux signataires. Il est composé de trois représentants désignés par les entreprises de travail temporaire, de trois représentants désignés par les entreprises utilisatrices et d'un représentant désigné parmi les entreprises signataires de la Charte et adhérentes au Pacte Mondial.

Coordonnées du contact dans l'entreprise :

Nom : Corinne LAURETTA

Fonction du contact: Chargée en communication environnementale

E-mail : corinne.lauretta@adp.fr

